

26.09.2012 - 11:08 Uhr

Branche des taxis: résolution pour la création d'une licence professionnelle

Bern (ots) -

Taxisuisse, le groupe professionnel Taxis de l'ASTAG, exige la création d'une licence professionnelle pour la branche des taxis. A l'occasion de son assemblée générale de cette année, une résolution allant dans ce sens a été adoptée. En analogie avec le transport professionnel de personnes et de marchandises, les entreprises de taxi doivent, à l'avenir, être soumises à l'obligation d'obtenir une autorisation fédérale. L'objectif consiste à empêcher une «prolifération sauvage» et à améliorer la qualité de l'offre. Les villes et les communes doivent pouvoir conserver leur compétence d'édicter des règlements pour les taxis.

Taxisuisse, le groupe professionnel Taxis de l'Association suisse des transports routiers ASTAG, exige l'introduction d'une licence professionnelle pour la branche des taxis. Une résolution dans ce sens a été adoptée lors de l'assemblée des membres de cette année à Dübendorf. A l'avenir, les entreprises de taxis doivent être soumises à l'obligation d'obtenir une autorisation fédérale d'accès à la profession. «La branche des taxis a besoin de règles claires», constate Patrick Favre, président de Taxisuisse: «Des critères uniformes doivent régir toutes les entreprises!» et de citer à titre d'exemple l'admissions à la profession requise pour le transport professionnel de personnes et de marchandises sur la route. Les conditions pour l'obtention d'une licence sont ainsi très claires: fiabilité, capacité financière et aptitude professionnelle.

Une qualité améliorée au lieu de la «prolifération sauvage» Avec la création d'une licence professionnelle, Taxisuisse veut contrer la «prolifération sauvage» au sein de la branche et améliorer la qualité de l'offre. Aujourd'hui, et en principe, chaque intéressé a la possibilité, avec sa voiture privée et un équipement minimal (lampe-taxi, taximètre et tachygraphe), de proposer des prestations de transport par taxi. Il en résulte une perte massive de la qualité, des comportements portant atteinte à l'image et des distorsions de concurrence. «Notre plus grand problème sont les soi-disant indépendants qui agissent très souvent dans une zone grise au niveau de droit», constate Patrick Favre: «Il s'agit donc de changer de cap en faveur de la branche dans son ensemble.» Néanmoins, pas question de remettre en question la compétence des villes et des communes en matière de règlements des taxis. En effet, et en plus d'une autorisation professionnelle sur le plan fédéral, la branche a besoin de directives spécifiques adaptées aux conditions locales.

Berne/Dübendorf, le 26 septembre 2012

Contact:

Taxisuisse - Groupe professionnel Taxis ASTAG
Patrick Favre
président
076 491 25 25

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100001880/100725514> abgerufen werden.